

Saint-Denis, le 17 mars 2026

GARANTIE DE RÉMUNÉRATION DANS LES FILIALES L'ARNAQUE DE LA SA VOYAGEURS

Pour rassurer les cheminot-es transféré-es dans les filiales, la direction se voulait rassurante et déclarait que la rémunération ne baisserait pas voire au contraire augmenterait !

A la base, un décret d'application, signé par le premier ministre de l'époque, Jean Castex, approuve cette garantie de rémunération (GDR) censée garantir que chaque cheminot-e transféré ne pourra jamais gagner moins que l'année qui a précédé son transfert. Enfin ça c'était la théorie car, comme à son habitude, la SA Voyageurs a interprété les éléments de la loi et cherché à faire du dumping salarial dans les filiales !

Première arnaque : tous les éléments de rémunération ne sont pas pris en compte !



- L'intéressement : 1396 euros en 2026
- Participation abonnement transports : 75%
- Prime de Partage de la Valeur : 250 euros en 2026
- Gratification exceptionnelle
- Paiement des jours RF, RTT, monétisation CET ...
- En effet, tous les éléments qualifiés « d'exceptionnels » ne sont pas pris en compte pour la rémunération garantie. Voilà pourquoi SUD-Rail est critique sur ce type de primes qui, lorsque vous êtes transféré-e, ne sont pas prises en compte.

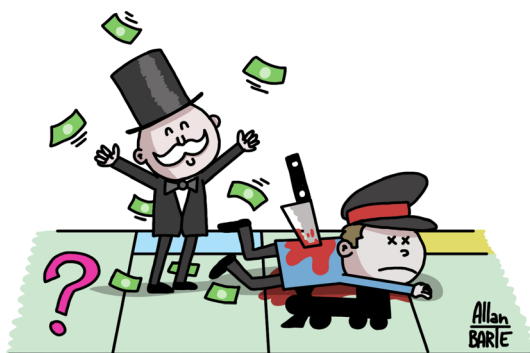
Deuxième arnaque : la direction interprète la loi et refuse d'intégrer certains éléments dans la garantie !

- L'Allocation Familiale Supplémentaire : pourtant prévu dans le décret et confirmé par un jugement du Conseil d'État, la direction se refuse toujours à intégrer cet élément dans la garantie !
- Prime de perception pour un ASCT : pour la direction, ce n'est pas une indemnité liée au poste de travail mais une indemnité liée à la performance... Cela peut représenter une moyenne de 3.600 euros par an.



Troisième arnaque : la direction fausse le calcul différentiel de la garantie !

CHEMINOPOLY : LE CARNAGE SOCIAL



La SA Voyageurs, toujours à s'attaquer aux droits acquis des cheminot-es, a fait le choix de complètement interpréter la loi.

Pour effectuer le calcul de l'indemnité différentielle, elle intègre tous les éléments exceptionnels pour faire le comparatif.

En somme, toutes les primes exceptionnelles exclues pour le calcul de la base de rémunération sont reprises pour définir le montant de l'indemnité sur l'année suivante !

Ce détournement engendre un préjudice majeur pour la rémunération mais également sur les droits à la retraite. L'indemnité différentielle de GDR est socialisée, alors que les éléments exceptionnels ne le sont pas.

En substituant l'une à l'autre, la SA Voyageurs, en plus de faire baisser l'indemnité différentielle réduit l'assiette des cotisations retraites des cheminot-es transféré-es !

Quatrième arnaque : la Garantie de rémunération vous empêche d'avoir une augmentation de salaire ... oui oui c'est possible !!

Si vous avez bénéficié d'une indemnité différentielle et que dans l'année vous avez eu une augmentation de salaire, l'année suivante l'indemnité différentielle sera réduite d'autant.

Ce système pervers fait que plus votre salaire augmente, plus votre indemnité différentielle baisse, jusqu'à extinction de celle-ci ...

La fédération SUD-Rail conteste cette vision tronquée de la SA Voyageurs qui fait les poches des cheminot-es transféré-es. Après avoir entamé un 1er recours juridique concernant la transparence du calcul, nous avons interpellé Jean Castex. Celui-ci nous a annoncé faire appel à un expert indépendant pour analyser les méthodes de calcul de la SA Voyageurs.

SUD-Rail n'en restera pas là. La garantie de maintien de salaire vue par la SA Voyageurs est une arnaque illégale que nous combattons à tous les niveaux pour que les cheminot-es condamnés-es au transfert obligatoire ne soient pas floués-es par une direction sans foi ni loi !

« Rien ne changera pour les agents disaient-ils »...

Pour SUD-Rail, on est loin du compte et si la direction ne revoit pas sa copie sur la question de la méthode de calcul et sur l'évolution salariale au-delà de la seule garantie, cela sera une raison supplémentaire d'élever le rapport de force ces prochaines semaines.

Trop c'est trop, nous n'accepterons pas que la direction de la SA Voyageurs vole ainsi le salaire et la retraite des cheminot-es !